





COUPE JEAN MERAULT Réservée aux Equipes Seniors Après-Midi D.1 et D.2

SAISON 2019 - 2020

CALENDRIER DU 2^{ème} TOUR

Les équipes qualifiées au 1er tour sont exemptes au 2ème tour.

Rentrent au 2ème tour, suivant tirage au sort, les équipes éliminées de la Coupe de Normandie.

Le tirage au sort du 2ème Tour a eu lieu le jeudi 7 novembre 2019.

Tous les matches auront lieu le **Dimanche 17 novembre 2019**, à **14 Heures 30**, sur le terrain du Club premier nommé :

31) – F.C. OFFRANVILLE (2)

32) - F.C. DU PETIT CAUX

33) - YERVILLE.F.C.

34) – U.S. VEAUVILLE-LES-BAONS

35) - AMS PETIVILLE

36) - U.S. GODERVILLE

37) - O. DARNETAL

38) - U.S. GRAMMONT

- O. BELMESNIL

- F.C. BELLEVILLE-SUR-MER

F.C. FREVILLE/BOUVILLE

- U.S. DOUDEVILLE

- F.C. GRUCHET LE VALLASSE

- A.S. SAINTE-ADRESSE BUT

A.C. BRAY EST FORGES

- A.S. PTT ROUEN

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation. Les équipes seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but suivant la réglementation en vigueur.

Article 6 du Règlement de la Coupe Seniors Jean Mérault : « Les matches doivent avoir lieu sur des terrains répondant aux conditions de l'article 8 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime. En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime). »

L'ensemble des équipes participera au tirage au sort pour le 3ème tour.